

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 janvier 2016

Date de convocation : 21/01/2016
Date d'affichage : 02/02/2016

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0
dont pouvoir : 0
Votants : 11

L'an deux mille seize, le vingt huit janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame DETRAZ Christiane, maire.

Présents : Christiane DETRAZ, Jean-Luc REBORD, Christian EXCOFFON, Denis BOURGEOIS ROMAIN, Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Jean-Loup MARTIN, Thierry TEYPAZ, Jacky MARIN-LAMELLET, Gérard VIALIS, Patrick BUCIOL.

Absent : Néant.

Secrétaire de séance

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes. Monsieur Jean-Luc REBORD a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Madame le Maire déclare la séance ouverte

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 27/11/2015

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 27/11/2015 suscite des remarques. Aucune remarque. Le procès-verbal de la séance du 27/11/2015 est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention (Jean-Luc Rebord).

Modification de l'ordre du jour

Madame le Maire propose de rajouter la délibération suivante :

- Choix de la nomenclature comptable pour budget principal et budgets annexes

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération n° 2016-01-D01

Participation financière à la navette station pour la saison d'hiver 2015-2016

Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'organisation par le SIVU Domaine skiable Crest-Voland Cohennez d'une navette villages, lors des vacances scolaires d'hiver 2015-2016.

Cette navette ayant connu un véritable succès, le SIVU a décidé de reconduire ce service pour cette saison 2015-2016. Elle fonctionnera tous les jours de la semaine, sauf le samedi, sur une plage horaire allant de 8H25 à 17H45, sur deux périodes :

→Vacances scolaires de Noël (du 21/12/2015 au 03/01/2016)

→Vacances scolaires d'hiver (du 07/02/2016 au 06/03/2016)

Le SIVU a estimé à 19 230.16 € TTC le coût de ce service pour cette saison. Il considère que ces prestations pourraient être également financées par différents partenaires dont les communes pour 50 %.

A cet effet, Madame le Maire invite le conseil à se prononcer sur cette demande de participation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour) :

- ↳ **Approuve** la reconduction de cette navette villages pour la saison d'hiver à venir.

↳ **Accepte** la participation financière des communes de Crest-Voland et de Cohennoz à hauteur de 50 % du coût total, répartie entre elles sur la base de leur population DGF.

Délibération n° 2016-01-D02

Subvention 2016 aux associations

Rapporteur Madame le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1 ;

Vu les demandes de subventions émanant des Associations ;

Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 » et de la participation des citoyens à la vie de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour) :

↳ **Décide** de voter pour l'exercice 2016 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-après :

Nom de l'association	Montant en €
Collège St Jean Baptiste de Megève	
- fournitures scolaires	204,00
- foyer socio-éducatif	24,00
- association sportive	24,00
- voyages scolaires	200,00
- restauration scolaire	2.32 €/repas
Collège Emile Allais	
- foyer socio-éducatif	10,00
- association sportive	10,00
- voyages scolaires	80,00
Ass. Vivre à Cohennoz	800,00
Amicale Anciens Combattants	100,00
Ass. Les 4par4	1 000,00
Association Aide à Domicile d'Albertville	100,00

M. REBORD Jean-Luc, intéressé par l'affaire, quitte la séance et ne prend pas part au vote de la subvention qui suit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour :

↳ **Décide** de voter pour l'exercice 2016 la subvention telle que figurant dans le tableau ci-après :

Ski club « La Gentiane »	7 000,00
--------------------------	----------

M. REBORD Jean-Luc rejoint la séance.

↳ **Dit** que les crédits nécessaires au paiement figureront au budget primitif de l'exercice 2016 (article 6574).

↳ **Rappelle** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

Par ailleurs, concernant la subvention sollicitée par le Ski Team, le Conseil Municipal souhaite disposer du bilan 2015 et budget prévisionnel 2016 avec répartition des sommes allouées à chaque coureur avant de se prononcer sur l'octroi d'une subvention.

Délibération n° 2016-01-D03

Suppression et création d'emploi – Mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2016, après avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 14/12/2015.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Il est proposé à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi de technicien à temps complet relevant de la catégorie B au service technique, à compter du 31/05/2016.
- La création d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie B au service technique à compter du 01/06/2016.

Mme Christiane DETRAZ, intéressée par l'affaire, quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix pour) :

↳ **Décide :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'approuver comme suit le nouveau tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 01 juin 2016 :

Filières	Grades	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	TC
	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	TNC 28h00
Technique	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	TC
	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Madame le Maire, Christiane DETRAZ rejoint la séance

Délibération n° 2016-01-D04

Révision du PDIPR

Rapporteur Madame le Maire

Les Départements ont la charge d'établir sur leur territoire un Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), conformément à l'article L.361-1 du Code de l'environnement.

En Savoie le PDIPR a été élaboré en 1989, puis révisé en 2002. Aujourd'hui, ce document n'est plus totalement en adéquation avec l'évolution des pratiques et des mentalités de ces dix dernières années.

Aussi, le Département de la Savoie a décidé d'engager une nouvelle révision du PDIPR, par délibération du 4 février 2013.

Le comité de pilotage institué pour la révision du PDIPR, en appui sur les techniciens locaux en charge de la randonnée, propose l'inscription au PDIPR des sentiers présentés sur la carte jointe en annexe.

Le pont traversant l'Arly ayant été emporté par les crues de mai 2015, le chemin de randonnée reliant le Chef-Lieu de Cohennoz à Héry/Ugine, en passant par Moulin Ravier, sera inscrit dans le PDIPR après la réalisation de la passerelle himalayenne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour) :

↳ **Accepte** le projet d'inscription des sentiers au PDIPR tel que présenté sur la carte jointe en annexe.

↳ **Accepte** d'accompagner l'intercommunalité du Val d'Arly, compétente en matière de randonnée, dans la procédure de sécurisation du foncier en organisant la signature par les propriétaires des conventions de passage, telles que transmises ultérieurement par le Département.

Délibération n° 2016-01-D05

Gestion des points d'eau d'incendie : convention de mise à disposition du logiciel du SDIS

Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire informe le Conseil que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie propose aux communes par le biais d'une convention, la mise à disposition à titre gratuit et d'utilisation du logiciel « CR+ », ayant pour objet la gestion informatisée et collaborative des Points d'Eau d'Incendie (PEI) dans les limites géographiques du territoire de la commune.

Ce logiciel permettra d'obtenir les résultats suivants au niveau de l'ensemble des points d'eau : caractéristiques des PEI du département, résultat des contrôles techniques et des reconnaissances opérationnelles, création ou suppression des PEI, modification des caractéristiques des PEI, indisponibilité temporaire des PEI et leur remise en service, et cartographie associée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour) :

↳ **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le SDIS.

↳ **Désigne** Madame le Maire, Christiane DETRAZ, référent de la DECI.

Approbation convention pour mise à disposition d'un local au profit de la commune

Ce dossier fera l'objet d'une décision du Maire conformément aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal.

Délibération n° 2016-01-D06

Nomenclature comptable

Rapporteur Madame le Maire

La commune de Cohennoz, bien que dotée d'une population inférieure à 500 habitants, applique la nomenclature comptable des communes de 500 à moins de 3500 habitants pour comptabiliser ses opérations budgétaires.

Pour assurer plus de clarté dans l'exécution budgétaire, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de continuer à utiliser une nomenclature développée qui permettra d'avoir une vision plus précise du détail des dépenses et recettes réalisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour) :

- ↳ **Opte** pour l'utilisation de la nomenclature comptable des communes de 500 à moins de 3500 habitants pour les budgets suivants :
 - Budget principal
 - Budget annexe « lotissement des Panissats »
 - Budget annexe « Grand Duc »
- ↳ **Charge** Madame le Maire de notifier cette décision aux services de la Trésorerie d'Ugine.

Compte rendu des délégations au maire

Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations de certaines attributions du conseil municipal (délibération du 28/03/2014) conformément à l'article L. 2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales :

Décision du 14/12/2015 N° 2015-12-DC16	Portant mise à disposition d'une partie du garage communal (rez de chaussée) sis aux Panissats au profit de l'ACCA de Cohennoz » à titre gratuit en contre partie de la participation de l'ACCA en termes de main d'œuvre dans la réalisation des travaux d'aménagement et pour une durée d'un an, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction.
Décision du 28/12/2015 N° 2015-12-DC17	Portant attribution du marché relatif aux études complémentaires d'urbanisme pré opérationnel pour l'aménagement du Cernix à la société Dynamic Concept pour un montant HT de 8200 € soit 9840 € TTC
Décision du 25/01/2016 N° 2016-01-DC01	Portant mise à disposition du tunnel communal au profit de l'association « La ferme du Chozal » à titre gratuit et pour une durée d'un an, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction.

Déclaration d'intention d'aliéner : Tableau récapitulatif du non exercice du droit de préemption. Il est donné acte sans observation.

Affaires et questions diverses

Le Conseil Municipal prend connaissance :

1°/ Intercommunalité

Compte rendu de Madame le Maire sur le dossier de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

2°/ Haut Val d'Arly

Compte rendu de Christian EXCOFFON sur l'avancement du dossier concernant le point de collecte (OM+tri) sur le secteur Haut Val d'Arly.

3°/ Révision PLU

Christian EXCOFFON informe le conseil qu'une révision du PLU de la Commune s'impose afin de se mettre en conformité avec la loi Grenelle 2 et le Schéma de Cohérence Territoriale Arlysère (SCOT).

4°/ Accès Chamocières

Compte rendu de Christian EXCOFFON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30

Fait à Cohennoz, le 02 février 2016

Le Maire
Christiane DETRAZ